[
->https://www.change.org/p/sélection-à-l-université-non-merci]

Jusqu'alors illégal, le « recrutement » des étudiants à l'entrée du Master est désormais envisageable – et non-obligatoire – depuis la loi du 19 décembre 2016, pour la rentrée 2017.

Cette loi met en place la possibilité pour les universités de fixer des quotas d'accueil et les modalités d'examen des candidatures. Elle accorde également le pouvoir au recteur de proposer 3 Masters aux étudiants refusés dans leurs choix. Or, en réalité, cet obscur droit « opposable » est un véritable cadeau offert aux universités adeptes de la sélection, en les libérant de l'obligation d'inscrire dans un de leurs Master celles et ceux qui auront été refusés. Ainsi, ces trois offres de poursuite d'étude n'offriront aucune garantie que ces offres soient en adéquation avec le cursus et les vœux des étudiants. Ces derniers se verront ainsi relégués dans des « Masters poubelle » développés par les universités pour les recalés de la sélection. Ainsi, cette légalisation de la sélection en Master va entraîner un développement exponentiel du nombre de formations de seconde zone pour les élèves étant passés sous les fourches caudines de la sélection, souvent les étudiants les plus précaires. L'aide à la mobilité vaguement évoquée ne rend pas pour autant plus acceptable les déplacements forcés des étudiants que cet accord va entraîner. Encore une fois, ce sont les étudiants les plus précaires qui paieront les pots cassés de ces mesures.

Plusieurs universités (Bordeaux, Montpellier 3 …etc) ont fait le choix délibéré de mettre en place une sélection rude et arbitraire à l'entrée du Master. Ainsi, dans certaines filières, plus de 80% des étudiants détenteurs d'une L3 se retrouveront sur le carreau dès la rentrée de septembre 2017.

Cette sélection n'a pas été légalisée dans une perspective d'amélioration de la qualité des diplômes mais pour se conformer à une rigueur budgétaire toujours plus sévère ainsi qu'aux ambitions élitistes des présidences d'universités. D'ailleurs, il n'est pas anodin que cette réforme apparaisse au moment de la « rationalisation » de filières (suppression d'heures de cours, voire de filière entière comme à Dijon) dans le cadre des fusions universitaires, ouvrant la voie à la suppression pure et simple des masters considérés comme trop coûteux, pas assez compétitifs, et de ce fait accentuant la concurrence entre étudiants pour l'accès aux masters restants

Il est encore temps de réagir pour défendre notre droit à la poursuite des études, voulues et non orientées par un tiers. Le temps presse et une mobilisation efficace ne pourra pas se faire sans les étudiants et les personnels eux-mêmes.

Nous, étudiants et personnels, refusons la mise en place de cette sélection universitaire, véritable sélection sociale, dans nos universités.

**Signez la pétition ici : https://www.change.org/p/sélection-à-l-université-non-merci

Pour les signatures d'organisations, associations et syndicats : selection-nonmerci@outlook.fr